



www.unac.asso.fr
navigants@unac.asso.fr

News

jeudi 20 janvier 2011

CDG : 01 48 64 49 29 ORY : 06 07 25 22 56

À tous PNC AF

+0,4 % en août
+0,4 % en décembre
une augmentation
générale INFÉRIEURE à
+0,2 % sur l'année



+1,8%

C'est l'inflation
consolidée pour 2010

Impact des NAO 2010 sur le
pouvoir d'achat de la rémunération
du PNC cette année.

-1,6%

Dévalorisation définitive
des salaires par rapport à
l'augmentation du coût de
la vie

-1%

Bilan NAO 2010

En ce début d'année 2011, l'indice INSEE consolidé de l'inflation 2010 vient de paraître. Cela nous permet de faire le bilan des **N**égociations **A**nnuelles **O**bligatoires 2010 (portant sur les salaires).

Au mois d'avril, nous vous écrivions les raisons de notre refus de signer l'Accord salarial 2010 du fait de ses impacts pressentis sur le pouvoir d'achat de nos salaires. Ces craintes sont aujourd'hui plus que vérifiées.

RAPPEL DE L'ACCORD SALARIAL :

- +0,4 % en août.
- +0,4 % en décembre.
- Un mécanisme plancher annuel de 21 €.
- Revalorisation des primes liées à l'emploi de 0,8 % en octobre.
- Clause de rendez-vous sur les IKV.
- La PUA inchangée à 1 400 € versée à échéance conventionnelle.
- Clause d'ajustement en fonction de l'évolution économique de l'entreprise.

Au mois d'avril, la prévision INSEE de l'inflation annuelle était évaluée à +1,3 %.

OÙ EN EST-ON ?

La progression de l'inflation a été plus importante que prévue, avec un taux réel constaté de +1,8%.

Comme nous vous le disions à l'époque, les concessions qui ont été faites sur le calendrier sont certes importantes, mais prenaient en compte la situation économique de l'Entreprise qui traversait une crise importante, et ne constituaient pas notre point de blocage principal. L'effet de ce calendrier très tardif, cumulé avec un niveau de revalorisation particulièrement insuffisant représentent un effort de -1,6% sur l'année par rapport à l'augmentation du coût de la vie.

DÉBUT DES NAO 2011 : SECONDE QUINZAINE DE MARS

L'UNAC S'APPLIQUERA À DÉFENDRE LE PNC SUR LE LONG

TERME ET LA SAUVEGARDE DE NOTRE POUVOIR D'ACHAT.

Si, dans le contexte que nous connaissons, on peut comprendre la nécessité d'un effort (encore eût-t-il fallu qu'il soit plus mesuré), l'effet pérenne de l'insuffisance du niveau atteint est beaucoup plus difficile à avaler.

Le mécanisme de plancher pour les premiers niveaux de salaires ne permettait qu'à environ 200 PNC d'atteindre 1,3% d'augmentation. Mais avec une inflation à +1,8% aucun PNC n'aura finalement maintenu son pouvoir d'achat.

Il est d'usage dans les accords issus des NAO de prévoir des clauses de revoyure afin de prendre en compte les éventuelles dérives des prix. L'augmentation constatée des prix des carburants, assurances auto...(bref les prix de revient kilométriques) ainsi que leur évolution prévisible sont très largement supérieures à l'évolution de l'indice INSEE général. **Les IKV et IKS sont rev-**

lorisées de 4% depuis le 1er janvier 2011. Cette décision n'est pas un effet direct de l'accord salarial 2010, mais elle démontre assez bien l'importance de ces « clauses de sécurité ».

L'une des raisons principales de notre désaccord portait justement sur la rédaction de ces dernières dans l'Accord salarial 2010. Si le rendez-vous acté sur les IKV (S) reposait bien sur l'évolution des prix, la clause d'ajustement prévue sur les mesures salariales, elle, ne fait aucunement référence à une éventuelle dérive du coût de la vie, mais uniquement à l'environnement économique de l'entreprise et au caractère unilatéral d'une éventuelle prise de décision d'ajustement. Il ne faut d'ailleurs pas s'attendre à un quelconque rattrapage dû au différentiel de +0,5% entre l'inflation réellement constatée aujourd'hui et l'évaluation qui avait été faite en mars dernier.

La première raison de notre non-adhésion à cet accord tenait aux impacts à long terme du niveau des traitements mensuel atteint en fin d'année (0,8%). Le différentiel de **-1%**, entre ce dernier et l'augmentation du coût de la vie risque bien de ne plus jamais être comblé. Quelle que soit la santé de la compagnie, les prochaines NAO se feront à partir de salaires dégradés et il sera très compliqué d'opérer un rattrapage. Les primes liées à l'emploi (CC-CCP) subissent, de fait, la même dévalorisation.

**NAO
2011**

Les **N**égociations **A**nnuelles **O**bligatoires 2011 débiteront au cours de la seconde quinzaine de mars prochain, alors qu'une embellie économique est envisagée... en tout cas, c'est l'affichage que fait l'entreprise dans la presse...

Il sera indispensable d'aborder ces dernières en gardant en mémoire les enseignements de l'an passé. Tout nouveau recul aussi insignifiant soit-il serait à observer en prenant en compte les effets cumulés.

La Compagnie a pris de l'avance pour les années à venir.

Lors de ces nouvelles négociations **l'UNAC s'appliquera encore à défendre les impacts sur le long terme, s'appuyant sur la sauvegarde du pouvoir d'achat.** L'an passé nous avons été bien peu soutenus. Nous sommes convaincus que nos collègues, cette fois, seront plus clairvoyants.

Les experts économistes s'accordent sur l'imminence d'une sortie de crise de notre industrie. Le Directeur Général prévoit un retour aux bénéfices à l'horizon 2011-12.

Nous le souhaitons aussi.

ADHÉSION UNAC - 3, place de Londres - 95727 Roissy cdg cedex

Nom :
Prénom :
Matricule :

Adresse :

Tél :
Mail :